



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 17 DECEMBRE 2024

**LIEU ET DATE :** Salle bourgeoisale / Mardi 17 décembre 2024 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisale de St-Martin.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Décisions fiscales applicables à l'exercice 2025
3. Plan financier 2025-2028 de la Municipalité ; Présentation
4. Budget 2025 de la Municipalité ; Présentation
5. Budget 2025 de la Municipalité ; Approbation
6. Organe de révision pour la période 2025-2028 ; Nomination
7. Informations communales
8. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Alain Alter** ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 21 novembre 2024 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

*L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.*

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

**Le Président** désigne Mme Mireille Bovier et M. Claude Buttet, en qualité de scrutateurs, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. DECISIONS FISCALES APPLICABLES A L'EXERCICE 2025

**Le Président** précise que la prochaine indexation automatique du taux d'indexation doit intervenir lorsque l'indice suisse des prix à la consommation aura atteint 168.53 (augmentation de 3 %). Au 30 juin 2024 (art. 32, al. 4 LF), l'indice suisse des prix à la consommation s'établissait à 170.30. Les conditions liées à la modification du taux d'indexation sont dès lors remplies.

*En vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité, que l'indexation des revenus imposables jusqu'en 2025 y compris, est fixée à 150 %.*

## 3. PLAN FINANCIER 2025-2028 DE LA MUNICIPALITE ; PRESENTATION

**Le Secrétaire communal** commente le compte de résultats du plan financier 2025-2028 de la Municipalité, lequel affiche les résultats suivants :

– Revenus financiers cumulés	CHF 27'777'110.00
– Charges financières cumulées	CHF 22'883'260.00
– Marge d'autofinancement cumulée	CHF 4'893'850.00
– Amortissements planifiés cumulés	CHF 3'678'700.00
– Attribution à la réserve de politique budgétaire	CHF 900'000.00
– Attribution aux fonds et financements spéciaux	CHF 151'000.00
– Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 164'150.00

**Le Président** présente l'ensemble des investissements du plan financier 2025-2028 :

– Investissements bruts cumulés	CHF 5'286'200.00
– Recettes d'investissements cumulées	CHF 1'142'000.00
– Investissements nets cumulés	CHF 4'144'200.00

Le plan financier 2025-2028 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 21 novembre 2024.

*Le plan financier 2025-2028 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.*

#### **4. BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITE ; PRESENTATION**

***Michel Gaspoz, Secrétaire communal***, présente le budget du compte de résultats 2025 de la Municipalité, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges financières	CHF 5'778'260.00
– Revenus financiers	CHF 7'467'110.00
– Marge d'autofinancement	CHF 1'688'850.00
– Amortissements planifiés	CHF 1'028'700.00
– Attribution aux fonds et financements spéciaux	CHF 61'000.00
– Attribution à la réserve de politique budgétaire	CHF 500'000.00
– Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 99'150.00

***Le Président*** présente l'ensemble des investissements prévus par le Conseil municipal pour l'exercice 2025 :

– Investissements bruts	CHF 1'931'200.00
– Recettes d'investissements	CHF 682'000.00
– Investissements nets	CHF 1'249'200.00

#### **5. BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITE ; APPROBATION**

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget communal.

**Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2025 de la Municipalité de St-Martin, tel que présenté.**

#### **6. INFORMATIONS COMMUNALES**

***Les membres du Conseil municipal*** présentent et commentent le bilan de la législature 2021-2024 en lien avec les commissions dont ils assument la présidence :

***Cédric Beytrison – Commissions Trafic, Parcs publics et chemins pédestres, Taxes cadastrales et Forêts***

- Route cantonale Bramois – Eison
- Route cantonale Sion - Arolla
- Route cantonale Praz-Jean – St-Martin
- Routes communales, agricoles et forestières
- Travaux équipe communale
- Places de jeux
- Parcs publics et chemins pédestres
- Places de pique-nique
- Entretien des forêts
- Taxes cadastrales

***Claude-Alain Boand – Commissions Eau potable, Eaux usées, Gestion des déchets et Salubrité publique***

- Approvisionnement en eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Gestion et traitement des déchets

**Jean-Claude Quarroz – Commissions Enseignement et formation et Petite enfance**

- Enseignement et formation
- Petite enfance

**Victorien Moix – Commissions Santé, Jeunesse et Constructions**

- Commission des constructions
- Commission de la jeunesse
- Agrandissement du home St-Sylve

**Gaëtan Rossier – Commissions Culture, loisirs et culte et Tourisme**

- Bibliothèque communale
- Culture
- Culte
- Communication
- Mérites sportifs, culturels et sociaux
- Tourisme

**Jean-Luc Zermatten – Dicastère Sécurité publique**

- Sécurité publique
- Police intercommunale Hérens
- Tribunal de police
- Police du feu (CSI Hérens)
- Agriculture

**Le Président** remercie les membres du Conseil municipal pour leurs interventions et la qualité du travail fourni durant cette année 2024.

## 7. DIVERS

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** conclut qu'aucun citoyen ne souhaite s'exprimer.

**Hommage aux élus sortants**

**Le Président** adresse un hommage de sincérité et de reconnaissance aux membres sortants, **Cédric Beytrison**, Vice-président, **Claude-Alain Boand** et **Victorien Moix**, Conseillers municipaux. Il les remercie et les félicite chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement en faveur de la chose publique au service de la communauté. Il souhaite plein succès au nouveau Conseil municipal qui entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il s'agit également de la dernière assemblée primaire présidée par notre Président **Alain Alter**. A ce titre, **Gaëtan Rossier**, Président élu, lui adresse ses sincères remerciements et félicitations pour l'investissement sans faille dont il a fait preuve durant ses huit ans de présidence. Il lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, de belles fêtes et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**Question**

*Au terme des hommages aux élus sortants, André-Emile Vuignier pose une question portant sur les chiens errants sans laisse au village de Suen et demande quelles mesures la Commune entend prendre pour remédier à ce problème.*

*Jean-Luc Zermatten, Conseiller, propose à André-Emile Vuignier de communiquer les noms du ou des propriétaire(s) de chiens concernés. Ce dernier exprime un refus. Cette demande sera dès lors traitée par le prochain Conseil communal.*

*Désireux de poser une nouvelle question, il est rappelé à André-Emile Vuignier que lorsque la parole a été donnée à l'assemblée, ce dernier n'en a pas fait usage.*

**Le Président** clôt l'assemblée primaire municipale, laquelle est suivie de l'assemblée primaire bourgeoisiale.

**MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN**

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal